



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Olga MERMET

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018
2. Mise en séparatif du réseau des eaux usées : mandat de l'ingénieur civil
3. Rénovation de la mairie : suivi
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse Olga Mermet (vacances) et avise que Thierry Arn et Marc Dupraz auront un léger retard. Le maire rappelle qu'il s'agit du dernier conseil dans cette salle avant le début des travaux de rénovation de la mairie.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

Hubert Dethurens annonce qu'une demande de naturalisation est parvenue ce matin même à la mairie. Afin d'éviter à la candidate d'attendre septembre, il propose au conseil d'ajouter un point 3bis à l'ordre du jour.

#### 2. Mise en séparatif du réseau des eaux usées : mandat de l'ingénieur civil

Le maire informe que, suite aux réponses reçues à l'appel d'offre pour le marché de prestations d'ingénieur civil, l'exécutif a attribué le mandat à la société SD Ingénierie Genève SA pour la première étape. En effet, l'analyse des 5 soumissions, effectuée par le mandataire externe ID-Tech, a permis d'attribuer un



certain nombre de points aux candidats selon des critères très précis. Les 5 bureaux d'ingénieurs candidats seront avisés de notre décision par un courrier recommandé. Le rapport d'attribution est mis à disposition du conseil. Le bureau choisi devra maintenant préparer le cahier des charges détaillé de cette première étape afin d'être en mesure de lancer un appel d'offre au marché public pour la réalisation des travaux. Un rendez-vous sera fixé prochainement pour établir un calendrier.

Stéphane Grobéty demande si les éléments financiers sont déjà connus. Le maire répond qu'il s'agit maintenant de les définir avec le bureau d'ingénieur civil. Jean-Pierre Gantner ajoute que SD Ingénierie SA devra contacter chaque privé pour évaluer les coûts des raccordements, ce qui va prendre du temps. Bradley Stillwagon veut savoir si cette étude, qui a coûté CHF 17'000.00, devra être recommencée pour chaque étape. Oui.

Hubert Dethurens ajoute que SD Ingénierie SA connaît très bien la problématique de la mise en séparatif, ayant déjà travaillé pour d'autres communes, et saura certainement donner tous les conseils nécessaires sur les spécificités qui se présenteront.

### 3. Rénovation de la mairie : suivi

Hubert Dethurens informe le CM qu'un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec l'entreprise Guillet constructions et que 2 mandats ont déjà été attribués : celui de l'ingénieur et celui de l'électricien. Le rendez-vous à venir devra permettre de faire le choix des autres entreprises et de fixer le planning des travaux.

Laurent Zimmermann demande quand aura lieu le déménagement du secrétariat. Le maire lui répond que le container sera mis en place début juillet, après le tournoi de pétanque, et le secrétariat occupera ses bureaux provisoires dès le mois d'août. Le planning des travaux étant encore incertain, Hubert Dethurens espère qu'ils pourront démarrer en septembre.

### 3bis. Naturalisation – huis-clos

Après lecture du dossier, le conseil approuve cette naturalisation à l'unanimité des présents, soit 10 voix.

### 4. Communications de l'exécutif

- ❖ *Jardin d'enfants* : Lecture est faite de la lettre de démission de Mme Bettinelli, éducatrice du jardin d'enfants. Cette démission fait suite aux tensions et aux problèmes relationnels entre Mme Bettinelli et le comité. Le comité fera prochainement paraître une annonce pour recruter une nouvelle personne.



- ❖ *Inondations* : suite aux impressionnantes pluies du lundi 4 juin, plusieurs habitations ont été inondées. Le maire remercie les pompiers pour leur engagement et leur prompt intervention dans le village ; 8 rapports d'interventions sont parvenus à la mairie.

Dominique Pascual s'inquiète de la formation des pompiers volontaires concernant les risques électriques en cas d'inondation. Thierry Arn lui répond qu'ils sont tous formés à vérifier par avance si les plombs sont bien coupés.

Jean Batardon estime que la compagnie devrait acquérir plus d'équipement, car les pompiers présents à son domicile n'étaient pas en mesure d'évacuer l'eau. Thierry Arn répond qu'il n'y a aucune urgence pour pomper l'eau si elle a cessé de monter et qu'il aurait fallu aviser le 118 pour signaler l'inondation. Cela aurait permis à la compagnie de lui faire parvenir le matériel adéquat dès que disponible.

Le capitaine des pompiers rappelle aussi que, dans de telles circonstances, il ne faut pas lui téléphoner mais contacter le 118 qui se charge de répertorier et distribuer les dossiers. En effet, les pompiers volontaires sur place ne sont pas forcément au courant de la situation globale.

A la proposition de Bradley Stillwagon de constituer une liste de toutes les personnes qui ont un aspirateur à eau chez elles, Thierry Arn répond qu'il serait impossible dans l'urgence de contacter ces personnes pour récupérer le matériel.

- ❖ *Mariage* : l'ensemble du conseil est convié à l'apéritif du mariage de Lucie Dethurens et Alexandre Héritier.

## 5. Divers

- ❖ *Centrale photovoltaïque* : suite à la demande de Dominique Pascual lors du conseil précédent, Catherine Koumrouyan a préparé un bilan de la production et des coûts de la centrale photovoltaïque sur la halle sportive. Hubert Dethurens explique que le système fédéral de la rétribution à prix coutant a pris fin et que le courant produit ne sera plus payé 0.28 ct par les SIG, mais seulement 0.09 ct/kWh. D'ici la fin de l'année, une rétribution unique de CHF 61'000.00 sera en outre versée à la commune par Swissgrid. Aussi, ce nouveau prix d'achat ne permettra plus d'amortir le solde de l'investissement (CHF 216'481.59) comme prévu sur 16 ans, mais rallongera considérablement la durée d'amortissement. Le maire ajoute qu'il faudra également financer le changement des onduleurs dans quelques années.

Bradley Stillwagon demande s'il ne s'agit pas d'une rupture de contrat. Hubert Dethurens répond que cette situation était prévue dans le contrat



avec les SIG. Une solution serait de consommer directement l'électricité produite, mais notre centre sportif est chauffé au gaz et ne consomme que très peu d'électricité, excepté le soir. La loi actuelle n'autorise toutefois pas d'utiliser l'électricité produite pour un autre bâtiment, la voirie ou la mairie par exemple, car elle doit être consommée sur le lieu même de production. De plus, l'achat de nouveaux chauffe-eaux ou de batteries, pas très écologique, engendrerait des coûts faramineux. Le maire annonce qu'il va informer les SIG de sa volonté d'arrêter la centrale.

- ❖ *Place de jeux* : Se référant au point 8. divers du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier concernant la place de jeux, à savoir « Bradley Stillwagon a eu le sentiment qu'on lui forçait la main pour réaliser ce projet, alors qu'il estime que l'aire de jeux est plutôt restreinte pour un élément aussi volumineux », l'Association des parents souhaite que soit apporté le commentaire ci-après : "Nous nous réjouissons de l'avancée du projet "Aire de jeux de l'école de Laconnex" et voulons simplement spécifier que nous ne voulions pas "forcer la main" de M. Bradley Stillwagon pour la réalisation de ce projet puisque c'est à la demande de Mme Véronique Rudaz que Mme Dougoud, en tant que présidente de l'APESL, est venue présenter notre projet."
- ❖ *Fête « village gaulois » en août 2019* : Le maire souhaite avoir l'avis du conseil quant au budget à allouer à cet événement. L'exécutif a déjà réservé un grand chapiteau pour environ CHF 30'000.00 et d'autres équipements devront être prévus (sanitaires, raccordements électriques etc.) dont les coûts sont à définir.

Maxime Dethurens explique qu'il y aura 3 jours de fête avec des animations, marché et vide-grenier et que toutes les associations locales seront contactées pour participer. En automne, une information sera également faite aux habitants pour solliciter l'aide de bénévoles. Marc Dupraz précise que le budget est en cours d'élaboration. Le soutien de la commune servirait en outre à compenser les pertes, l'objectif étant de rester le plus proche possible du budget, pas de dégager des bénéfices. Le maire propose au conseil de réfléchir à une somme qu'il estime autour de CHF 70'000.00 et de mettre ce point à l'ordre du jour de septembre pour prendre une décision sur la base du budget qui sera remis par le comité d'organisation.

- ❖ *Dates des prochains conseils municipaux* : 17 septembre, 15 octobre (présentation du budget 2019), 12 novembre (approbation du budget 2019 et repas communal), 10 décembre. Ces séances auront lieu dans la petite salle communale.
- ❖ *Sculptures* : Thierry Arn rapporte avoir discuté avec Margaux et Rémi Fouchault et suggère, puisque la mairie vient d'acquérir plusieurs œuvres d'art, de s'intéresser aux sculptures de Mme Honegger Fouchault. Hubert Dethurens conseille que Mme Honegger Fouchault s'adresse à M. Staub pour qu'il puisse éventuellement exposer ses créations dans sa galerie et de



nous signaler si elle participe à une exposition.

- ❖ *Burkina Faso* : Jean-Pierre Gantner rappelle que l'association du Burkina Faso organise un repas de soutien le 10 novembre prochain et invite le conseil à réserver cette date. De plus, l'association compte également organiser un loto à Onex ou aux Asters. Il ajoute que la demande de soutien auprès de la Ville de Genève a été acceptée et CHF 41'000.00 seront octroyés pour le centre de formation en agriculture biologique. L'ensemble du conseil félicite Philippe Lädermann pour son excellent travail pour le centre de formation au Burkina Faso.
- ❖ *Luminares Vy-Neuve 3* : Maxime Dethurens signale que les luminaires ne fonctionnent toujours pas. Ils sont en commande depuis plusieurs semaines, mais pas encore arrivés.

## 7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h45.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale